Zeitschrift: Le messager suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse

Herausgeber: Le messager suisse de Paris

Band: 3 (1957)

Heft: 10

Rubrik: La vie de la colonie suisse de Paris

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ARTS

Pierre Trudinger vient d'exposer à la galerie des Beaux-Arts, rue des Beaux-Arts, une quarantaine de peintures, notamment des paysages de Calabre. Doué d'un tempérament de coloriste et d'un souffle peu commun, Pierre Trudinger ne peint qu'avec des couleurs végétales, obtenant ainsi une pâte très particulière, se prêtant admirablement à l'interprétation des sous-bois et forêts de l'extrême Sud de l'Italie, qu'il affectionne.

Une sélection des peintures exposées à la galerie des Beaux-Arts, avait fait l'objet d'une « manifestation d'atelier », en juin dernier, à la galerie de l'Odéon.

S.

THÉATRE

A l'occasion du Festival culturel organisé par l'Union des Etudiants Français, une série de manifestations théâtrales ont eu lieu, parmi lesquelles la représentation d' « Ondine », de Giraudoux, par la Compagnie universitaire suisse « Salamalec ». Cette représentation fut donnée le 12 septembre, au Théâtre de la Cité universitaire.

Nos jeunes compatriotes furent vivement applaudis par le nombreux public venu les écouter. La ravissante jeune étudiante qui incarnait le personnage si touchant de la fille des eaux fut l'objet d'une ovation méritée. Elle reçut dans les coulisses les félicitations de Madeleine Ozeray qui créa ce rôle voici vingt ans, avec on sait quel éclat.

MUSIQUE

Sous l'égide du Centre national de la Recherche scientifique s'est réuni, du 10 au 14 septembre, un petit congrès de musicologie intitulé : « Colloque du luth ». Les séances ont eu lieu en l'hôtel de la Comtesse de Chambure et furent agrémentées d'un concert donné par deux éminents artistes suisses, Flore Wend, soprano, et le luthiste Hermann Leeb, de Zurich. Au programme figuraient des œuvres de compositeurs français, italiens et flamands des XVIe et XVIIe siècles. Les participants passèrent une heure délicieuse à écouter cette « musique de cour », imprégnée de charme et de saveur.

CERCLE COMMERCIAL SUISSE

10, rue des Messageries, PARIS, 10e

Les cours du soir ont recommencé le 1er octobre. Ils ont lieu une fois par semaine, durant deux heures consécutives, comme les années précédentes. Les cours de langues prévus sont : le français, l'anglais, l'allemand, l'italien et l'espagnol.

Si le nombre nous le permet, nous envisageons également de former un cours de comptabilité et de sténographie (système Stolze-Schrey).

Les cours sont divisés en trois catégories :

1er degré : Débutant : Grammaire, lectures expliquées, conversation facile.

2e degré : Moyen : Pour les élèves ayant de bonnes notions de la langue choisie : révision, thèmes et ver-

LA VIE DE LA COLO

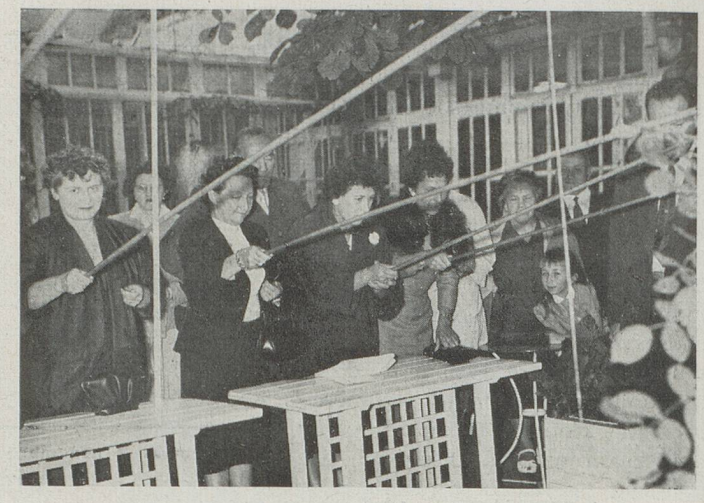

Concours de pêche à la bouteille

Déjeuner amical du CERCLE SUISSE ROMAND
15 septembre 1957

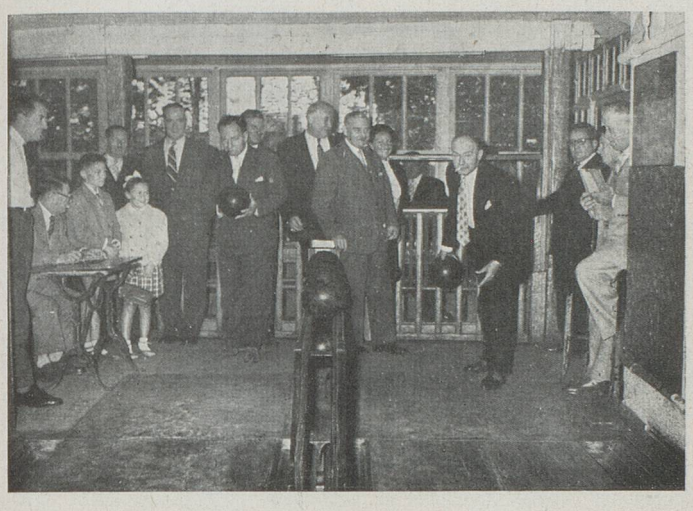

Concours de quilles

sions, lectures expliquées, éléments de correspondance générale, conversation.

3e degré : Supérieur et de perfectionnement : correspondance générale et commerciale, causeries contradictoires, littérature.

Les inscriptions seront reçues : Tous les jours de 9 heures à midi et de 14 à 18 heures (sauf le samedi après-midi), au Secrétariat de l'Ecole.

Des inscriptions sont également prises au courant du mois d'octobre.

Il faut un minimum de cinq étudiants pour former un cours. Le prix du cours est de fr. 2.000, pour quatre mois, payables à l'inscription.

Les horaires des cours, ainsi que toutes les autres communications, seront affichés dans la vitrine devant le bureau de la Commission de l'Enseignement (premier étage à l'intérieur). Les cours du soir sont réservés uniquement aux membres de notre Association. Les personnes n'étant pas encore membres du Cercle Commercial Suisse peuvent donner leur adhésion au moment de l'inscription au cours. La cotisation annuelle de sociétaires est actuellement de fr. 800, minimum, plus un droit d'entrée de fr. 100. Les adhésions sont également reçues dans la journée au Secrétariat II.

☆ ☆ ☆

Nous serions reconnaissants aux lecteurs du *Messager Suisse* de nous aviser s'ils ont une chambre meublée disponible pour un homme ou une jeune fille.

Prière de s'annoncer à notre Secrétariat, 10, rue des Messageries (PRO. 20-66) en faisant connaître les conditions.

Cercle Commercial Suisse.

13 octobre — *ECLAIREUSES et ECLAIREURS SUISSES DE PARIS*

Après être rentrées enthousiasmées de leur camp international dans la vallée de Conches, à Munster, les Eclaireuses Suisses de Paris se sont retrouvées, pour la reprise de leurs activités, le dimanche 13 octobre à 10 h. 30, au Cercle Commercial Suisse, 10, rue des Messageries (*FAUTE DE LOCAL !...*), d'où elles partiront pour des sorties. A toutes fins utiles, nous vous communiquons les dates de ces sorties :

Les dimanches : 27 octobre, 10 et 24 novembre, 8 et 22 décembre.

27 octobre — L'orchestre Lamoureux à la salle Pleyel

La « Messe de requiem pour deux soli, chœur et orchestre », du compositeur suisse Heinrich Sutermeister, sera exécutée pour la première fois à Paris, le 27 octobre prochain, à la Salle Pleyel, par l'Orchestre Lamoureux, sous la direction d'un autre Suisse, le maître Alexandre Krannhals, actuellement chef d'orchestre à Karlsruhe.

27 octobre — **Cercle Suisse Romand**

S'il est une manifestation attendue et désirée des membres de la Colonie Suisse de Paris, c'est bien le :

DEJEUNER-CHOUCROUTE D'AUTOMNE
du C.S.R., aussi, cette Fête est-elle fixée au
DIMANCHE 27 OCTOBRE 1957

dans les salons CHALET ÉDOUARD, angle, 32, rue Manin, 93 av. Secrétan. *Métro* Bolivar, à 12 h. 30 précises.

On se réunira à 11 heures 30 pour l'apéritif.

AU MENU :

LA QUICHE LORRAINE,
CHOUCROUTE ALSACIENNE, très copieuse,
LES FROMAGES DE FRANCE,
TARTE A L'ANANAS,
pour le prix exceptionnel de fr. 1.000
Vins, bière et services compris

A 15 h. 30 : MATINEE DANSANTE GRATUITE
sous la direction de Louis DURÉ et ses YOUNGS-FELLOWS

Une heureuse initiative et une belle occasion vous est offerte de faire plus ample connaissance avec les membres de la Colonie et certains de passer une très agréable journée.

Venez nombreux, avec vos amis, qui seront les bienvenus et inscrivez-vous sans tarder et, au plus tard, le 24 octobre au Président : W. TAPERNOUX, 50, rue Servan, Paris, 11e. ROQ. : 87-80. *Le Comité.*

LE CARNET DU MESSAGER

DECES

Le Cercle Suisse Romand a le regret de faire part du décès de MM. Adolphe Renfer, Gaston Lancieaux, Jean-Baptiste Mauris et Charles Favre.

A leurs chères familles, nous adressons nos plus sincères condoléances.

On nous prie d'annoncer le décès de M. Henri Maillard. Nos sincères condoléances à sa famille.

Quelques résultats des délibérations des journées des Suisses de l'étranger

Dommages de guerre.

La question des dommages de guerre a donné lieu à Brunnen à des échanges de vues étendus d'où il est ressorti que, presque unanimement, les colonies plus directement intéressées ont approuvé les mesures proposées par le Conseil fédéral et adoptées par les Chambres dans leur session de juin dernier. Le vœu a été émis de divers côtés que, s'il se révélait que les mesures actuellement arrêtées étaient insuffisantes, les pouvoirs publics soient invités à en prévoir de nouvelles sous forme d'aide supplémentaire. La faculté de demander un referendum n'a pas été utilisée et l'on peut désormais aller de l'avant. Cependant, nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le fait que l'examen des dossiers sera forcément long ; on le veut en effet minutieux et tenant compte vraiment des cas personnels. De plus, avant d'entreprendre toute démarche, il convient d'attendre l'appel qui sera lancé par la presse et la radio, ainsi que par le canal des ambassades, légations et consulats.

Fonds de Solidarité.

Le congrès de Brunnen pourra être marqué dans les annales des Suisses à l'étranger d'une pierre blanche, car il aura vu le pas décisif accompli vers la création d'une œuvre d'entraide mutuelle et de prévoyance par les bénéficiaires éventuels eux-mêmes des mesures adéquates pour limiter les effets, sur nos compatriotes émigrés, de la guerre ou des troubles politico-sociaux. « Aide-toi, le Ciel t'aidera », dit un proverbe bien connu. C'est à quoi tendent les promoteurs du Fonds de Solidarité, tout particulièrement la Commission de la N.S.H. chargée de le mettre sur pied, commission présidée par M. Urs Feer, qui, en séance plénière, fit l'historique des travaux accomplis jusqu'ici sous sa direction et montra que l'on touchait désormais au but.

L'assurance-invalidité facultative des Suisses à l'étranger.

Aux termes de l'article 34 quater, 1er alinéa, de la Constitution, la Confédération est autorisée à introduire après l'assurance-vieillesse et survivants (A.V.S.) l'assurance en cas d'invalidité (A.I.). L'A.V.S. existant maintenant depuis près de 10 ans, l'A.I. peut, en vertu de cette disposition constitutionnelle, être introduite en tout temps. En septembre 1955, le Conseil fédéral a nommé une « commission d'experts » qu'il a chargée de préparer les bases d'un projet d'assurance-invalidité. Cette commission a clos ses travaux à fin novembre 1956 en approuvant le rapport qui contient les fruits de ses délibérations.

Les prochains travaux.

Le rapport des experts a été soumis pour préavis aux cantons, aux organisations faîtières de l'économie, à d'autres organismes intéressés à la question, et aussi aux divers départements de l'administration fédérale. Le projet de loi lui-même devrait être l'objet des débats aux Chambres dans le courant de l'année prochaine, de sorte qu'on peut escompter que l'A.I. entrera en vigueur au plus tôt en 1959.

Réforme de la taxe d'exemption du service militaire.

Il est prévu de soumettre aux Chambres fédérales un projet de loi au début de l'année 1958, de telle sorte que la nouvelle loi puisse entrer en vigueur au plus tôt en janvier 1958.

La solution adoptée repose sur l'idée fondamentale selon laquelle la taxe d'exemption du service militaire ne découle pas de la souveraineté fiscale, mais de la souveraineté en matière militaire ; il en résulte que cette taxe doit, comme par le passé, s'appliquer également aux militaires résidant à l'étranger. On estime toutefois que, malgré le principe constitutionnel prévoyant pour tous les citoyens suisses l'accomplissement des obligations militaires, il se justifierait de libérer en principe de la taxe d'exemption les Suisses à l'étranger, pour autant qu'ils soient établis à demeure (« sesshaft ») à l'étranger.

Ce raisonnement tient compte du fait que les Suisses à l'étranger vivent dans des conditions fort différentes de celles de leurs concitoyens restés en Suisse. Nombreux sont nos compatriotes à l'étranger qui considèrent depuis des années la taxe d'exemption comme une mesure inadéquate creusant un fossé entre la Suisse officielle et les colonies.

Il n'a cependant pas été facile de déterminer le cercle de ceux qui devaient être libérés de la taxe, car la définition du critère de « Suisse établi à l'étranger de façon durable » est malaisée. La solution a été finalement trouvée, dont « Le Messager Suisse » donne connaissance dans son numéro de septembre 1957.

Conseil des colonies.

« Le Messager Suisse » a publié dans son numéro de juillet le mémoire des Vieux-Zofingiens de Paris relatif au projet de création d'un « Conseil des colonies ». Ce mémoire a été présenté et commenté à Brunnen et il a suscité une large discussion sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir. Les opinions émises à cette occasion ont montré que chacun souhaitait, d'une manière générale, une représentation plus efficace des Suisses de l'étranger. La solution ne réside pas dans la création d'un organisme nouveau, qui se heurterait à des difficultés d'ordre pratique très grandes, mais dans un aménagement et un perfectionnement des institutions existantes et de leurs méthodes de travail. Des études vont être entreprises sans tarder à ce sujet par la Commission des Suisses à l'étranger, qui s'entourera de tous les avis et conseils utiles. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de l'évolution de cette question.